



Orange lance aujourd'hui la 4G et la 4G+ pour tous et sans surcoût aux Antilles et en Guyane

Orange a le grand plaisir d'ouvrir la 4G ainsi que la 4G+ à tous ses clients de la zone Antilles-Guyane à compter de ce jeudi 24 novembre 2016. L'Arcep a en effet délivré à Orange Caraïbe la notification lui permettant de lancer commercialement la 4G en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy.

« Il s'agit d'une étape majeure et structurante pour les équipes d'Orange toutes mobilisées sur ce projet depuis plusieurs années, mais aussi pour nos clients qui attendent ce lancement de longue date », annonce Vincent Poujol, Directeur Orange aux Antilles-Guyane.

Avec la 4G et la 4G+, Orange propose à ses clients la démocratisation de nouveaux usages avec des débits allant jusqu'à 300 Mégabits/s (1) soit jusqu'à 20 fois plus rapide qu'en 3G+.

Fort de sa place de numéro 1 dans le classement de l'ARCEP dans le cadre de l'attribution des nouvelles fréquences mobiles aux Antilles-Guyane, Orange a obtenu la plus large combinaison de fréquences (800 MHz, 1800MHz, 2,1GHz, 2,6 GHz). Ce portefeuille de fréquences lui permettra de proposer à ses clients une couverture optimale avec des débits allant jusqu'à 300Mbps (1) soit jusqu'à 20 fois plus rapide que son réseau 3G+ actuel, ce qui révolutionnera l'expérience client sur les terminaux mobiles compatibles.

Orange bénéficie de 4 atouts déterminants pour le succès du déploiement du réseau 4G/4G+ :

avoir obtenu le meilleur portefeuille de fréquences pour assurer débits optimaux et couverture étendue (combinaison des bandes de fréquences en 800 MHz, 1800MHz, et 2,6 GHz),

avoir la capacité de déployer un nombre de sites radio conséquent dès le lancement avec 300 sites (2),

s'appuyer sur un réseau en fibre optique très performant pour raccorder les différents sites radio 4G/4G+ et écouler un trafic très important,

1 500 testeurs, salariés du groupe Orange, équipés de la 4G/4G+ depuis mi 2015 afin d'assurer un lancement dans les meilleures conditions pour nos clients.

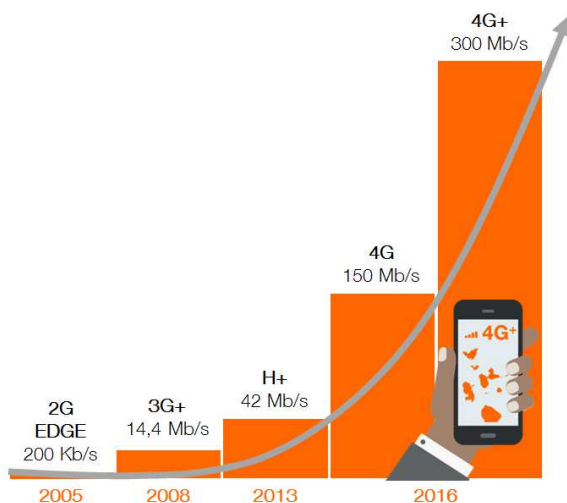
Les avantages de la 4G/4G+ pour les clients seront surtout visibles pour les usages multimédia sur terminaux mobiles compatibles (ordinateurs portables avec clé 4G, smartphones ou tablettes) : une navigation sur internet plus rapide, des vidéos plus fluides et de meilleure définition, des délais de téléchargement d'applications légales plus courts, des délais d'envoi et de réception de documents volumineux plus courts, des temps de connexion et de réaction plus courts pour plus de confort dans les jeux en ligne ou sur des applications en ligne etc...

Exemples de changement en termes d'expérience client (données estimatives)



Dès le lancement, une couverture 4G aux Antilles-Guyane comparable à la couverture 4G actuelle en métropole

Premier opérateur à avoir lancé la data mobile aux Antilles-Guyane (2G en 2005, 3G+ en 2008, H+ en 2013), Orange a toujours été un acteur important de l'aménagement numérique du territoire. C'est pour cette raison qu'Orange propose dès aujourd'hui à tous ses clients, sans surcoût, le maximum des débits permis par la 4G/4G+ avec des débits pouvant aller jusqu'à 150Mbps (1) sous couverture 4G et jusqu'à 300Mbps (1) sous couverture 4G+ dans les zones économiques denses.



Au plus tard en février 2017, la couverture 4G/4G+ aux Antilles-Guyane atteindra un niveau équivalent à la couverture 4G de métropole :

- Martinique : 80% de l'ensemble de la population couverte avec un débit jusqu'à 150Mbps
- Guadeloupe : 80% de l'ensemble de la population couverte avec un débit jusqu'à 150Mbps
- Guyane : 70% de l'ensemble de la population couverte avec un débit jusqu'à 150Mbps

- Îles du Nord : 95% de l'ensemble de la population couverte avec un débit jusqu'à 150Mbps

Orange s'attache à ce que la 4G soit accessible au plus grand nombre, dans toutes les zones de vie, là où ça compte pour ses clients, avec le maximum du débit permis par la technologie 4G/4G+.

La 4G pour tous

Tous nos clients Grand Public, Professionnel et Entreprises bénéficient dès aujourd'hui de la 4G/4G+ d'Orange sans surcoût et sans démarche de leur part. Trois conditions sont nécessaires pour surfer en Très Haut Débit mobile :

- disposer d'une carte sim compatible 4G (USIM), changement gratuit en boutique Orange,
- disposer d'un terminal compatible et avoir activé la 4G (LTE sur certains terminaux),
- se trouver en zone de couverture 4G/4G+.

De nouvelles offres

Orange a lancé le 17 novembre 2016 de nouvelles offres plus simples et enrichies en internet mobile avec des forfaits incluant jusqu'à 20 Go d'internet mobile. Les clients souhaitant bénéficier de ces nouvelles offres et d'un volume d'internet mobile supplémentaire peuvent se rendre en boutique Orange ou appeler le service client Orange (555).

Orange propose également une gamme complète de terminaux à des tarifs très accessibles pour les clients ne disposant pas d'un terminal mobile compatible 4G.

Pour en savoir plus, le site dédié à la couverture du réseau Orange Caraïbe : <http://4g.orangeCaraibe.com/>

(1) Débit maximum théorique, avec un terminal LTE de catégorie 4 (jusqu'à 150Mbps) ou de catégorie 6 (jusqu'à 300Mbps)

(2) Mise en service progressive des 300 sites entre le 24 novembre 2016 et le 24 février 2017

A propos d'Orange

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 40 milliards d'euros en 2015 et 154 000 salariés au 30 septembre 2016, dont 95 000 en France. Présent dans 29 pays, le Groupe servait 256 millions de clients dans le monde au 30 septembre 2016, dont 194 millions de clients mobile et 18 millions de clients haut débit fixe. Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business Services. En mars 2015, le Groupe a présenté son nouveau plan stratégique « Essentiels2020 » qui place l'expérience de ses clients au cœur de sa stratégie, afin que ceux-ci puissent bénéficier pleinement du monde numérique et de la puissance de ses réseaux très haut débit.

Orange est coté sur Euronext Paris (symbole ORA) et sur le New York Stock Exchange (symbole ORAN).

Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) : www.orange.com, www.orange-business.com ou pour nous suivre sur Twitter : [@presseorange](https://twitter.com/presseorange).

Orange et tout autre produit ou service d'Orange cités dans ce communiqué sont des marques détenues par Orange ou Orange Brand Services Limited.

Contact presse :

Alicia Bellance – alicia.bellance@orange.com – 06 96 26 01 35